



## DÉCISION

## LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article R. 341-7;

## **DECIDE**

<u>Article 1</u>: Madame Laëtitia GUILLOTEAU première conseillère du corps des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel, est nommée rapporteure générale adjointe auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait à Paris, le 30 décembre 2022

Bruno LASSERRE